

**REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**  
**UNITE-EGALITE-PAIX**

\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'HABITAT,  
DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2003**

**Mars 2004**

## **A- PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **a) Création**

La Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (DATE) a été créée le 3 septembre 1996 par la loi n° 112/AN/96/3<sup>ème</sup> L.

La DATE est composée :

- de la Sous - Direction de l'Environnement et,
- de la Sous - Direction de l'Aménagement du Territoire.

### **b) Missions**

***En matière d'environnement, la DATE est chargée de :***

- l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique nationale environnementale, notamment au travers du Plan d'Action National de l'Environnement (P.A.N.E),
- la coordination du processus d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité,
- la coordination, la promotion et le suivi de l'exécution des actions relatives à la protection de l'environnement,
- l'harmonisation et la mise à jour des législations et des réglementations relatives à l'environnement,
- la centralisation de toutes les données environnementales afin de réaliser des études et d'orienter les actions sectorielles,
- le suivi de toutes les conventions internationales relatives à l'environnement.

***En matière d'aménagement du territoire, la DATE est chargée de :***

- la mise en place de la Politique nationale d'aménagement du territoire en conformité avec les orientations générales et en veillant à la mise en oeuvre de cette politique au niveau local, national et régional,
- susciter, mener et coordonner les études et les actions, de manière à assurer une utilisation optimale de l'espace et une amélioration du cadre de vie des populations,
- initier toutes les opérations visant l'intégration et l'équilibre du développement dans les espaces régionaux en orientant les actions de développement régional.

## **B- ACTIVITES REALISEES PAR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE 'ENVIRONNEMENT DURANT L'ANNEE 2003**

### **I- Education et sensibilisation environnementales**

Au cours de l'année 2003, l'éducation et la sensibilisation environnementales ont surtout été menées dans le cadre du projet PERSGA et des activités du bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé à Djibouti.

Ainsi plusieurs activités ont été réalisées :

- a) publication d'articles dans la Nation (sur l'eau à Djibouti )
- b) création de Clubs environnementaux dans les écoles
- c) Nettoyage des Plages (Siesta) et des quartiers
- d) Concours de dessin
- e) Célébration de la journée mondiale de l'Environnement le 05 Juin (action communautaire, édition d'une brochure, distribution de T-Shirts, reportage télévisé)
- f) Célébration de la journée de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden le 26 septembre

### **II- Législation environnementale**

Un consultant mis à la disposition du MHUEAT par l'institut de l'Energie et de l'Environnement des pays ayant en partage la langue française (IEPF) a effectué une mission du 19 au 28 Février 2003 afin de réaliser une étude sur la faisabilité du Code de l'Environnement. Un programme de rencontre avec les différents personnes et services concernés par la législation environnementale a été établi. Dans un premier temps, le consultant a eu une réunion de travail avec la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Secrétaire Général. Il a eu également à la fin de sa mission une réunion de synthèse avec le Ministre de l'Environnement et ses collaborateurs.

L'objectif de la mission était d'assister le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la République de Djibouti dans l'identification des voies et moyens de :

- doter le pays d'un arsenal juridique efficace en matière de gestion de l'environnement ;
- combler les lacunes juridiques existantes ;
- harmoniser et regrouper les textes juridiques existants.

Une mission du PNUE a également été reçue à Djibouti en Octobre 2003. L'objectif était d'étudier les besoins de Djibouti pour élaborer un code de l'environnement.

Par ailleurs, plusieurs lois et décrets ont été préparés et adoptés par les autorités nationales compétentes :

- a) Loi portant réglementation du transport de marchandises dangereuses
- b) Loi portant Création des Aires Protégées
- c) Décret portant protection de la biodiversité
- d) Décret portant création du Comité National ozone

D'autres décrets ont été préparés et ont été soumis à la Primature :

- a) Projet de Décret portant Création du Fonds National pour l'Environnement
- b) Projet de décret portant création de la Commission Nationale de Développement Durable.

### **III- La pollution**

#### **a) La pollution chimique au Port**

La DATE assure le suivi de la pollution par l'Arséniate de cuivre et de chrome au Port de Djibouti. Dans ce cadre, elle a notamment :

- réactivé le Comité de la Cellule de Crise,
- organisé une réunion avec les services concernés (MTS, Port de Djibouti, Protection Civile) portant sur l'expédition des conteneurs et bacs de rétention vers l'Ethiopie,
- tenu une réunion avec les membres du Comité de la Cellule de Crise pour évaluer la situation actuelle du port et les futurs travaux à réaliser,
- supervisé le transfert vers l'Ethiopie des conteneurs contenant l'Arséniate de cuivre et de chrome,
- supervisé le transit par Djibouti des pesticides obsolètes éthiopiens.

La DATE a également supervisé les travaux de dépollution au port pour sécuriser temporairement les terres contaminées par la pollution chimique qui s'est produite le 9 janvier 2001 (fuites de bidons contenant près de 200 tonnes de liquides dangereux destinés à l'Ethiopie). Il a fallu deux ans de travaux pour arriver à sécuriser la zone contaminée et c'est lors de la quatrième phase que les travaux ont pu être achevés.

Les travaux réalisés dans la quatrième phase se sont clôturés le jeudi 24 juillet 2003 en présence de Son Excellence Monsieur Abdallah Abdillahi Miguil, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, et de Son Excellence Monsieur Mahamoud Ali Youssouf, Ministre Délégué à la coopération internationale.

Ces travaux, effectués grâce à l'appui financier de la Grande Bretagne, sont semi définitifs mais ont permis de sécuriser le site 5 et également de libérer une surface importante pour les activités du Port de Djibouti.

Les travaux de cette phase consistaient à :

- construire un mûr d'enceinte en béton armé,
- décaper les surfaces contaminées,
- nettoyer les bacs de rétention existants
- déverser la totalité des contenus polluants dans la zone de confinement,
- réaliser un gunitage en béton étanche de 5 cm d'épaisseur sur les terres du casier avec renforcement par grillage d'armatures,
- récupérer les déchets contenus dans les conteneurs, les transférer et les stocker dans la zone de confinement,
- mettre des barrières de protection en béton armé autour du casier.

En finalisant cette phase, la DATE a pu acquérir une expérience importante dans la gestion des problèmes de pollution causés par des produits chimiques.

Il reste maintenant à étudier les modalités de leur transfert vers un pays qui dispose des technologies appropriées pour traiter voire éliminer ces déchets d'une manière écologiquement rationnelle. La réussite de la phase terminale du traitement de cette pollution dépendra de la mobilisation de ressources financières importantes compte tenu du coût de transport, d'élimination et de traitement exorbitant des terres souillées. La sollicitation d'une aide auprès des organismes internationaux concernés, des pays amis et autres partenaires est indispensable pour parvenir à bout de cette pollution.

## **b) Pollution à GORABOUS**

Une pollution par les hydrocarbures s'est produite, en avril 2003, dans l'oued de Gorabous, à la suite du renversement de trois camions éthiopiens dans le lit de l'oued. Ces camions, renversés par les eaux de l'oued en crue (suite aux fortes pluies qui se sont abattues la veille), transportaient des marchandises diverses telles que du maïs et des hydrocarbures. Les hydrocarbures représentent un danger pour la santé des personnes et de l'environnement. Ces eaux ont propagé les polluants déversés sur le lit de l'oued jusqu'à la plaine de Hanlé.

Les actions suivantes ont été recommandées par une mission de la DATE :

- ◆ Le pompage du fuel dans les retenues d'eaux et les puits.
- ◆ Le décapage de la terre souillée et le lavage par pression des rochers en vue d'éliminer tout trace de polluant et éviter l'infiltration de ces polluants dans la nappe souterraine lors des prochaines pluies.
- ◆ Le stockage provisoire des déchets récupérés.
- ◆ La sensibilisation de la population sur le danger de ces produits et les dispositions à prendre en cas d'une nouvelle pollution.

Des actions à moyen et long terme devraient être menées :

- ◆ Porter plainte contre le pollueur (rôle du District).

- ◆ Réaliser une évaluation d'impact environnemental de cet incident pour mesurer les dégâts causés par cette pollution. Cette étude permettrait de clarifier la teneur de ces polluants dans les eaux de différents puits utilisés par la population de cette localité.
- ◆ Réfléchir aux méthodes et investigations à mettre en œuvre pour éliminer ces déchets.

### **c) Gestion et prévention des Catastrophes Naturelles**

Notre pays est un pays prédisposé aux catastrophes. Conflits sous régionaux et bon nombre de catastrophes dues à la sécheresse, aux tremblements de terre et aux inondations, telles sont les calamités potentielles pour le peuple djiboutien. Ces catastrophes ont eu un impact considérable sur les vies humaines, les moyens d'existence et sur une économie déjà fragile.

C'est dans un tel contexte que le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé de ce dossier a organisé, en collaboration avec le PNUD/UNOPS, un atelier de renforcement des capacités nationales en matière de prévention et de gestion des catastrophes. La DATE a participé activement à cet atelier.

Les objectifs généraux de l'atelier en question sont le renforcement des capacités et compétences nationales en matière de prévention et de réponse aux catastrophes et la coordination dans la gestion des catastrophes.

Les objectifs spécifiques de l'atelier sont les suivants :

- renforcer la compréhension du cycle de gestion des catastrophes,
- renforcer la compréhension de la gestion des risques de catastrophe,
- renforcer la compréhension des rôles et des responsabilités de la plate-forme nationale SIPC,
- présenter d'autres outils et méthodes de renforcement de la coordination.

### **IV- Programme Ozone**

La DATE a organisé en mai 2003 un atelier de sensibilisation sur le programme d'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO). Ont participé à cet atelier des techniciens du froid, des représentants des services techniques de l'administration et des ONG. Cet atelier a permis aux participants d'être sensibilisés sur les causes et les conséquences de la dégradation de la couche d'ozone, ainsi que sur la nécessité de réduire la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Un décret a été préparé et transmis à la Primature pour adoption en Conseil des Ministres en décembre 2003. Le retard pris dans l'adoption de ce décret a quelques peu ralenti les activités du projet ozone, puisque le PNUE exige qu'un cadre réglementaire soit mis en place avant d'entamer les activités de formation et de sensibilisation.

Les activités du projet ozone ont démarré en septembre 2003 avec la mise en place d'un Bureau National Ozone. Les données sur la consommation des SAO pour les années de référence et pour l'année 2003 ont été transmises au Secrétariat ozone en novembre 2003.

## **V- Biodiversité**

### **a) La gestion des aires protégées**

Les aires protégées jouent un rôle important dans la conservation de la diversité biologique de la planète et permettent d'atteindre divers autres objectifs communautaires. Partout dans le monde, le nombre de pays dotés d'aires protégées ne cesse de croître. Au cours des dernières décennies, le nombre de sites et la superficie des territoires protégés ont augmenté considérablement. La République de Djibouti s'inscrit dans cette dynamique par la création de nouvelles aires protégées.

Le gouvernement de Djibouti vient d'adopter une loi sur les aires marines et terrestres protégées en vue de conserver les écosystèmes représentatifs de la biodiversité du pays, ainsi que les espèces menacées d'extinction.

Ainsi, les aires protégées suivantes sont créées :

- Iles Musha et Maskali
- Iles des Sept Frères, Ras Syan et KhorAngar et Godorya
- Haramous
- Forêts de Day et de Mabla
- Lacs Assal et Abhé
- Assamo

Parallèlement à cela, le plan de gestion des îles des Sept frères vient d'être finalisé. Ce document permettra la gestion des îles des Sept frères et servira aussi de document de référence pour les autres aires marines protégées.

### **b) Lutte contre le trafic illicite des espèces menacées**

Les pays riverains de la mer Rouge et du golfe d'Aden, à travers l'Organisation Régionale pour la Conservation de l'Environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA), ont entrepris une étude régionale sur les tortues marines. Cette étude fait suite à la formation de cadres issus de ces pays à une méthodologie scientifique standard spécifique aux tortues. Notre pays, en plus des activités entreprises récemment par le Ministère a mis l'accent sur la protection des tortues en procédant à des inspections des restaurants de la capitale. Ces inspections étaient destinées à appliquer la législation nationale, qui interdit la vente et la commercialisation des produits dérivés des tortues marines (carapace, graisse, viande, etc..).

### *1. Inspection de quelques restaurants*

De manière à faire respecter la réglementation nationale en vigueur en la matière, il a été décidé par S.E le Ministre de l'Environnement de réaliser des inspections dans les différents restaurants de la capitale. Une équipe composée de représentants des Ministères de l'Environnement et de l'Intérieur et de sous-officiers de la FNP, du Coordonnateur National du PAS et du spécialiste national de la composante Aires Marines Protégées du PAS ont réalisé ces inspections. Au total, 5 restaurants ont été inspectés pour vérifier s'ils se sont conformés à la législation nationale qui interdit la vente de la viande de tortue. Ces restaurants étaient : le Virage, chez Abdi, Smaïn, le Carrefour et Saba.

Les restaurants le Virage et chez Abdi ont été pris en flagrant délit de vente de viande de tortue marine car l'équipe a trouvé des clients en train de la consommer. Les repas ont été saisis et ont été montrés aux gérants des restaurants qui après avoir nié les faits ont finalement admis leur faute. Les autres restaurants ont respecté la législation nationale et nous ont montré des affiches distribuées par l'Association Decan qui indique l'interdiction de la consommation de la viande de tortue en République de Djibouti.

Une convocation a été adressée aux gérants des restaurants fautifs lors de ces inspections. D'après les informations recueillies auprès de la police du 1<sup>er</sup> arrondissement, les gérants de deux restaurants ont promis de ne plus recommencer à commercialiser la viande de tortue. Sur ce, la police leur a donné un dernier avertissement pour qu'ils arrêtent cette commercialisation faute de quoi ils seront passibles d'une procédure judiciaire auprès du tribunal.

### *2. Projet de Sensibilisation*

Dans le cadre des activités de la composante du Projet PAS/PERSGA, un projet de conservation des tortues marines a été identifié et a été confié à l'ONG nationale AL-BIRI sous la supervision du Ministère de l'Environnement. Les activités de ce projet sont les suivantes :

Formation des membres de l'ONG à la biologie des tortues marines, protection des plages où se reproduisent les tortues marines et sensibilisation des pêcheurs sur le statut d'espèces menacées des tortues. Les pêcheurs sont les principaux responsables de la diminution des stocks de tortues marines car ils les capturent accidentellement avec leurs outils de pêche (filets). Ce projet doit contribuer à l'adoption par les pêcheurs d'outils de pêche sélectifs préservant les tortues dans les sites où elles se reproduisent et se nourrissent notamment aux îles Moucha et Maskali, île Haramous, Ras Syan, île Grande.

En effet, dans le monde, les stocks de tortues ont fortement diminués ce qui a nécessité l'inscription de ces espèces sur la liste rouge de l'UICN. De plus, la loi cadre sur l'environnement (notamment les articles 37 à 39) protège toutes les espèces menacées. Cette loi prévoit l'instauration de listes d'espèces protégées dans lesquelles figurent les 5 espèces des tortues marines.

De même, il existe une convention internationale contre le commerce international d'espèces menacées d'extinction (CITES) qui régit la protection des espèces menacées. Notre pays est signataire de cette convention



et a organisé un atelier de formation pour les agents de la force publique de manière à ce que l'application de cette convention soit effective sur le terrain.

Les actions entreprises par le Ministère sont destinés d'une part à permettre l'arrêt total de la pêche des tortues marines et d'autre part à sensibiliser les pêcheurs sur l'importance de l'écotourisme (valorisation des ressources naturelles sans prélèvement).

Le projet de sensibilisation intitulé « conservation des tortues marines » attribué par le Ministère et le PERSGA à l'Association Al-Biri va permettre la protection des sites de reproduction des tortues marines (les plages) et convertir les pêcheurs en guides touristiques car il pourrait retirer du revenu non négligeable en emmenant les touristes dans les différentes plages où se reproduisent les tortues au lieu de les massacrer avec leurs filets.

### **c) Projet Biosécurité**

Le document de projet portant sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena a été finalisé. Après la signature du Ministre ce document a été envoyé au PNUE et les activités de ce projet devront démarrer au cours du premier trimestre de l'année 2004.

## **VI- Etude sur Santé et Environnement**

La DATE supervise la réalisation d'une étude sur la santé environnementale. Un document de projet pilote sur la santé et l'environnement a été finalisé avec la Banque Mondiale et en collaboration avec le Ministère de la santé. Les études prévues dans ce cadre de ce projet ont été réalisées par trois consultants nationaux au village de Kalaf du District de Tadjourah et au village de Goubeto du District d'Arta. Le Rapport de ces études sera disponible au cours du premier trimestre de l'année 2004.

## **VII- Changements climatiques**

Les activités en matière de changements climatiques réalisées au cours de l'année 2003 ont porté essentiellement sur un programme d'information et de sensibilisation dans les districts de l'intérieur et l'impression des documents (rapports).

En ce qui concerne le programme d'information et de sensibilisation, des ateliers régionaux ont été organisés au cours du mois de mars dans les chefs lieux de districts. Ces ateliers étaient destinés aux représentants des services déconcentrés de l'Etat et du conseil régional, de la société civile, et du milieu scolaire. Outre les présentations sur la problématique des changements climatiques et les résultats de la communication nationale, des documents de vulgarisation ont été distribués aux participants.

Par ailleurs, les rapports portant sur l'inventaire national des gaz à effet de serre, l'atténuation des émissions, et la vulnérabilité et adaptation ont été imprimés.

Enfin, le document de projet sur le Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques a été finalisé avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les activités de ce projet vont débiter au cours du premier trimestre de l'année 2004.

## **VIII- Programme d'action stratégique du PERSGA**

### **Composante 1** : Renforcement des capacités institutionnelles et facilitation de la coopération régionale

Une bibliothèque a été mise en place au siège du PERSGA. Des livres sur les écosystèmes marins écrits en anglais ont été achetés. C'est pourquoi une liste de livres en français a été fournie à la responsable de la librairie pour que les cadres djiboutiens puissent les utiliser pour leurs recherches. Des extraits de ces livres seront disponibles sur internet. L'adresse du site du PERSGA est la suivante : [www.persga.org](http://www.persga.org).

Plusieurs documents ont été imprimés et distribués dans les pays membres dont le Plan d'Action Régional pour les récifs coralliens, l'état des ressources marines vivantes et le rapport annuel 2002.

Un système de suivi de l'environnement marin sera mis en place dans les pays membres du PERSGA. Dans ce cadre un consultant britannique a visité notre pays pour évaluer les capacités du pays en matière de suivi de l'environnement marin. Il a été informé sur l'absence de laboratoire spécialisé dans le milieu marin, d'où la nécessité d'en créer un à Djibouti

### **Composante 2** : Réduction des risques de la navigation et de la pollution marine

La 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de cette composante a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 04 Mars 2003 à Port Soudan. Cette réunion a été suivie d'un atelier sur les accidents maritimes. Le nouveau spécialiste de cette composante M. Mohamed Hassan en poste à la capitainerie a refusé pour des raisons personnelles de participer à cette réunion. Un expert des accidents maritimes en poste à la direction des affaires maritimes a participé à cette réunion.

Une réunion du groupe de travail a eu lieu en Octobre 2003 à Hurghada en Egypte. Elle a concerné la sécurité portuaire et l'adoption du rapport régional sur le plan d'urgence. Le rapport régional sur le plan d'urgence a été amendé par Djibouti pour inclure la réactivation du centre anti-pollution de Djibouti. Dans cette réunion notre pays a été représenté par le membre du groupe de travail et un cadre de la capitainerie du port.

Une formation sur la sécurité portuaire a été dispensée en marge de la réunion du groupe de travail.

### **Composante 3** : Ressources Marines Vivantes

Mise en place d'une base de données

Le CEDARE a préparé un logiciel pour une base de données sur les poissons pêchés. Dans ce cadre le Directeur de la Pêche a été formé pour qu'il puisse former à son tour les techniciens de sa direction à la gestion de cette base de données. Par ailleurs, la direction de la pêche a bénéficié d'un lot de quatre ordinateurs alloués par le PERSGA pour renforcer son parc informatique. Il est à signaler que la direction de la Pêche n'a à ce jour pas fait cette formation et n'a pas redémarré la collecte des données statistiques sur les poissons.

Les deux rapports sur les poissons d'aquarium et les requins ont été transmis par le PERSGA pour commentaires qui ont été faits et transmis au siège.

### **Composante 4** : Habitats et Biodiversité

Une mortalité massive de crabes provenant d'une seule espèce a été observée à la plage du Héron au quai de Terminal des conteneurs le 1<sup>er</sup> Novembre 2002. Il s'agissait de l'espèce *Charybdis natator*. La DATE a en collaboration avec le PERSGA collecté des échantillons de ces crabes et les a envoyés à la faculté des Sciences Marines de l'Université du roi Abdulaziz à Jeddah. Les résultats ont été reçus du PERSGA cinq mois après. Ils indiquent des taux en métaux lourds élevés dans les tissus des crabes (zinc, cuivre, cadmium...) ainsi que des teneurs létales d'hydrocarbures. Les métaux lourds sont la principale cause de la mortalité de ces crabes. La DATE a transmis les résultats de ces analyses au cabinet du MHUEAT pour qu'une action soit prise en concertation avec les autorités portuaires afin d'éviter une catastrophe écologique de cette nature.

Les plans d'action régionaux pour la conservation des habitats marins et des espèces clés ont été finalisés lors de plusieurs ateliers qui ont eu lieu à Jeddah au mois de Septembre 2003. Ces plans concernent les oiseaux marins, les mangroves et les tortues marines. Ils font suite aux différentes études réalisées par cette composante en 2002 dans les différents pays de la région.

De manière à évaluer la population de tortues marines se reproduisant sur les plages de notre pays et celles des pays membres du PERSGA, une étude a été réalisée par le PERSGA au mois de mai 2003 par un consultant régional qui a formé des cadres de la DATE et un technicien du CERD au marquage des tortues marines. Lors de cette étude, l'équipe s'est déplacée à Moucha et Maskali, à Khor Angar, Trois Plages, Ras Syan, et à Doudah, Atar et Loyada. Une deuxième phase de marquage a eu lieu au mois d'Octobre et de Novembre 2003 par les cadres nationaux. Il ressort de cette étude que deux espèces de tortues (tortue verte, tortue imbriquée) se reproduisent sur les plages de notre pays.

Suite à de nombreuses constatations indiquant le non-respect de la réglementation en vigueur protégeant les tortues marines, des inspections des différents restaurants de la capitale ont été entreprises par la DATE en collaboration avec le bureau de coordination du PAS/PERSGA et le détachement de la FNP du 1<sup>er</sup> arrondissement en 2003. Deux restaurants ont été pris en flagrant délit de vente de viande de tortues marines et ont reçu un avertissement de la part du Ministère. Cette action a permis de réduire considérablement ce commerce illicite.

Le Coordonnateur National du PAS a participé à un atelier régional de valorisation de la biodiversité qui a eu lieu à Antananarivo (Madagascar) au mois de Novembre 2003. Les pays de l'Océan Indien francophones ont participé à cet atelier. L'expérience de Djibouti en matière de conservation de la biodiversité a été présentée lors de l'atelier ainsi que les activités du PAS à Djibouti.

### **Composante 5** : Réseau Régional d'Aires Marines Protégées

Le spécialiste régional a recruté un consultant francophone pour élaborer le schéma directeur d'aménagement pour les îles des Sept Frères et Ras Syan. La 1<sup>ère</sup> version du schéma a été reçue et a été commentée par la DATE afin de l'améliorer.

La loi portant déclaration des aires marines protégées (AMP) des îles des Sept Frères et Moucha et Maskali a été approuvée par le conseil des ministres au mois de Décembre 2003 après plus d'une année et demie de retard causé par la différence sur les attributions entre le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Agriculture.

De manière à protéger les coraux de cette AMP, deux sociétés spécialisées dans les activités nautiques ont été sollicitées pour fournir un pro forma pour la fabrication de bouées de mouillage pour les îles des Sept Frères-Godoria.

Puisque l'aire protégée n'a pas été déclarée avant que le PAS prenne fin (le 31 décembre 2003), le PERSGA a finalement refusé de payer la fabrication des bouées et a suggéré de les inclure dans le projet de démonstration de Djibouti de même que pour l'achat des moyens de transport (vedette et véhicule)

### **Composante 6** : Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC)

Un groupe de travail multidisciplinaire pour préparer le profil côtier et le plan de gestion intégrée de la zone côtière, a été mis en place à Djibouti par le PAS. Des cadres nationaux spécialistes dans le domaine de l'aménagement, l'habitat, de l'assainissement, du SIG, de l'agriculture font partie de ce groupe. Une experte francophone a dirigé les activités de ce groupe.

Ce groupe d'experts a effectué une mission de terrain durant laquelle les problèmes environnementaux ainsi que les problèmes socio-économiques,

auxquels la côte djiboutienne fait face, ont été identifiés et recensés. Ainsi ce groupe a élaboré le document de référence pour cette composante qui est le profil côtier. Ce document a été soumis à l'approbation des acteurs socio-économiques lors de deux ateliers qui ont eu lieu à Djibouti-ville et Tadjourah.

Le groupe a entamé la préparation du premier plan de gestion intégrée de la zone côtière. Il est à signaler que deux experts de ce groupe ont pris part à une réunion régionale sur ce sujet où ils ont présenté cette expérience djiboutienne.

Deux cadres de notre pays ont été formés au Système d'Information Géographique (SIG) qui est un outil indispensable pour la gestion de l'environnement.

### **Composante 7 : Sensibilisation et Participation du Public**

Suite à une demande officielle du ministère, le bureau de l'OMS à Djibouti a accepté de co-financer avec le PERSGA, les activités des clubs environnementaux précédemment créés par le PERSGA. Un atelier a été organisé au mois d'Avril 2003 pour les enseignants des écoles publiques et privées de manière à les initier à l'animation et à la création des clubs. Le nombre total de clubs créés depuis 2002 s'élève à 16 pour l'ensemble du pays alors qu'en 2001 il n'existait qu'un seul club au collège de Fukuzawa.

Dans le cadre du programme de micro-subventions de cette composante, 3 associations nationales (Al Biri, Association de Formation des femmes et Association des Navigateurs) ont bénéficié respectivement des projets pilotes suivants : conservation des tortues marines, conservation des requins, et sensibilisation de la population.

Conformément au souhait du Ministère, un volet formation a été réalisé pour les membres de ces associations avant le commencement des activités du projet. Seule l'association des Navigateurs s'est vue retirer son projet par le Ministère pour cause de mauvaise gestion.

La spécialiste de cette composante a visité notre pays au mois de Juin et s'est rendue dans les différents clubs de la capitale. Le budget pour les clubs a été utilisé et clôturé. La Journée Mondiale de l'Environnement avec la plupart des membres du gouvernement y compris le Premier Ministre et le Ministre de l'Environnement a été célébrée le 05 Juin 2003.

### **Projet de Démonstration**

Le Ministère de l'Environnement a finalisé avec le PERSGA un projet de conservation des écosystèmes marins des deux AMP (Sept frères-Godoria ; Moucha-Maskali). L'exécution de ce projet connaît d'énormes difficultés dues au fait que le PERSGA a pris beaucoup de temps pour l'approuver et ensuite par l'utilisation de procédures de décaissement inefficaces par le bureau du PNUD à Ryadh et Djibouti.

Les activités de ce projet permettent la mise en application des aires marines protégées et le renforcement des capacités du pays dans ce domaine.

## **IX Aménagement du Territoire**

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs notes portant sur la relance de la politique d'aménagement du territoire ont été élaborées.

En outre des demandes d'appui à la coopération française ont été formulées. Elles portaient d'une part sur le financement de missions d'experts et l'organisation d'un certain nombre d'ateliers nationaux sur l'aménagement du territoire. Elles concernaient également la réalisation de stages à l'étranger pour le personnel de la DATE au sein d'institutions travaillant sur l'aménagement du territoire.

Dans le domaine des systèmes d'information géothermique, autre secteur sur lequel travaille la sous direction à l'aménagement du territoire, le programme IGAD sur les données satellitaires s'est poursuivi. Un ordinateur et des logiciels ont été fournis. La formation pour la maîtrise de ces outils est maintenant attendue. Il faut rappeler que ce programme est exécuté en collaboration avec le service de la météorologie et le ministère de l'agriculture qui ont bénéficié des mêmes équipements. L'objectif est de partager les informations météorologiques.

Dans ce même domaine des systèmes d'information, la sous direction participe dans le cadre du projet exécuté par le Ministère de l'Intérieur sur la gestion des catastrophes naturelles, à la préparation d'un système d'information géographique (SIG).

### **Perspectives 2004**

- Mise en œuvre de la loi créant les aires marines protégées avec l'appui du projet de démonstration du PERSGA
- Mise en œuvre du Projet ozone
- Réalisation d'une étude sur la mise en œuvre du protocole de Cartagena sur la biosécurité
- Elaboration du programme de NAPA
- Participation à la réalisation des activités du projet de la lutte contre la pauvreté
- Elaboration et exécution du projet d'évaluation et de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des conventions environnementales
- Mise en œuvre du programme de sensibilisation
- Mise en application des législations environnementales